

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	23
Membres représentés	11
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie RUSSO
Date de la convocation des conseillers	21 Juin 2023
Date de l'affichage de la convocation	21 Juin 2023



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK (**arrivée à 20h22**), Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ
Madame Maria ALVES donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI
Madame Magalie FRANÇOIS donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Dominique DI PONIO
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Madame Michèle PELABERE
Monsieur Hassan FERRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Samir METIDJI,
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

ABSENTE EXCUSÉE:

Madame Emma ABREU



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230704-23_08062-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

OBJET : RECONDUCTION DU DISPOSITIF BOURSE AU BAFA

Le Conseil Municipal,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2121-1 à L2121-13,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 19 juin 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de soutenir les jeunes villeparisiens de 17 à 30 ans dans la construction de leur projet professionnel,

Considérant que le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur - BAFA - est une formation nécessaire pour encadrer des enfants et des adolescents et permet donc aux jeunes de s'insérer dans la vie professionnelle.

Entendu l'exposé de Monsieur Alain GOREZ, Adjoint au maire chargé de l'Éducation et au Conseil Municipal des Enfants.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

Le Conseil Municipal approuve les modalités d'attribution de la bourse au BAFA 2023 dont 15 jeunes âgés de 17 à 30 ans bénéficieront en l'échange de la réalisation d'une activité citoyenne bénévole.

Article 2

Fixe le montant de la bourse au BAFA à 350 euros

Article 3

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à la Trésorière Principale Receveur Municipal et inscrit au recueil des Actes Administratifs.


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire 	Stéphanie RUSSO Secrétaire de séance